

# LES SITES JD BR-INVESTISSEMENTS.COM - JPHA-CONSEIL.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce nom de domaine a été enregistré le 22/12/2021. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 09/02/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle. Il est proposé d'investir dans le vin avec des rendements impossibles à garantir.

## Les sites internet

### Le site [jpha-conseil.com](https://www.jpha-conseil.com)

Il a été créé le 28/01/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/jpha-conseil.com>

### Le site [jdbr-investissements.com](https://www.jdbr-investissements.com)

Il a été créé le 22/12/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/jdbr-investissements.com>

## Nos recherches

Les sites ne sont pas accessibles sauf avec une page qui permet d'accéder à la partie privée du site. Cette opacité doit être un des critères qui doit vous faire fuir !

Nous avons déjà rencontré cette présentation avec d'autres sites frauduleux dans le vin :

<http://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-flaconseil-com-fla-conseil-com-peroue-conseils-com/>

Ces sites proposent d'investir dans le vin. Ce produit apparaît régulièrement comme produit proposé par les sites frauduleux depuis 2018.

Nous avons regroupé les informations par catégories.

## Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 87 78 66 84

Le numéro 01 87 78 69 35

Le numéro 01 87 68 05 52

Le numéro 07 84 90 52 19

Le numéro 07 56 26 49 78

## Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Anais GARREAULT
- M. François ROUSSEAU
- M. Philippe ROUSSEAU
- Mme Laurence VIAL
- Mme Laurence DUVAL

## Les produits

Il est proposé d'investir dans le vin comme vous allez le découvrir avec le mail que nous publions ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/Le-mail-du-site-jdbr-investissement.pdf>

Nous publions un modèle de contrat :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/Le-contrat-du-site-jdbr-investissement.com\\_.p](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/02/Le-contrat-du-site-jdbr-investissement.com_.p)

[df](#)

## Les informations juridiques

L'activité de la société dont le nom a été usurpé est totalement indépendante de la vente de vin.

## Les règlements

Le site utilise :

La société ALTRIGA DIRECT EUROPE SL

Elle a été créée le 22/10/2021. Nous publions sa fiche d'identité :

<https://www.infocif.es/ficha-empresa/altriga-direct-europe-sl>

La société espagnole CICA ONE GROUP SL ayant l'IBAN ES39 2103 3340 4000 3010 4817

Elle est aussi utilisée par le site frauduleux connu de l'ADC France :

[delta-patrimoine.com](http://delta-patrimoine.com)

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES53 3058 0847 4527 2002 4574

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES66 3058 0977 1727 2001 3877

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES48 3058 1906 6527 2002 2047

Nous vous communiquerons les nouvelles informations dès que nous en aurons collectées.

## Conclusion

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site [franceinter.fr](http://franceinter.fr) présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

<http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse

[placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

